

VADE-MECUM

POUR DES ANIMAUX PROPRES A L'ABATTOIR



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire



VADE-MECUM POUR DES ANIMAUX PROPRES A L'ABATTOIR



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Table des matières

Avant-propos	5
Pourquoi des animaux avec une toison propre ?	7
Comment peut-on produire des animaux propres ?	8
Responsabilité partagée	12
Mes animaux sont-ils acceptables pour l'abattage ?	14
En guise de conclusion	15
Catégories d'animaux sur base de l'état de la peau/de la toison	16
Exemples illustrés par des photos :	19
Catégorie 1 : propre et sec à légèrement souillé	20
Catégorie 2 : sale	34
Catégorie 3 : très sale	42
Plus d'informations et unités provinciales de contrôle (UPC)	54



Avant-propos

Depuis que la première circulaire sur l'état des toisons des animaux présentés à l'abattage a été publiée en mai 2006, les organisations professionnelles des éleveurs, transporteurs et exploitants d'abattoirs se sont souvent concertées à propos de son application pratique.

La concertation sectorielle a résulté, fin 2006, en une circulaire adaptée fournissant e.a. plus de précisions sur les critères d'évaluation de l'état des toisons. De plus, une campagne d'information a été lancée par l'AFSCA. Les organisations professionnelles ont à leur tour passé des accords réciproques qui ont résulté en un protocole signé en présence de la Ministre Laruelle. Ce protocole définit les responsabilités des différents opérateurs concernés.

Dans le cadre de la campagne d'information, l'AFSCA a déjà diffusé une brochure et un poster. Ce vade-mecum constitue la touche finale de la campagne. Ce dernier, publié sous un astucieux format de poche, rassemble les conseils pratiques de la brochure ainsi qu'une série de 29 photos d'animaux avec différents états de toison. Les animaux sont répartis par catégories sur base de l'état des toisons, à savoir : catégorie 1 (propre à légèrement sale), 2 (sale) ou 3 (très sale). Pour chaque photo, on explique pourquoi l'animal en question a été classé dans cette catégorie.

Cette approche présente des points de comparaison et aidera de cette manière les différents opérateurs lors de l'évaluation de l'état des toisons des animaux. Une meilleure compréhension permet une amélioration globale de l'état des toisons des animaux présentés à l'abattage et contribue, de ce fait, à plus de sécurité alimentaire.

Herman Diricks
Directeur général DG Politique de contrôle

Pourquoi des animaux avec une toison propre ?

Divers organismes nuisibles peuvent se trouver dans les intestins, les déjections et sur la peau d'animaux sains.

Ces organismes, comme par exemple E. coli et en particulier E. coli O157:H7, Salmonella et Campylobacter, peuvent provoquer des infections alimentaires chez l'homme.

Les animaux porteurs d'organismes nuisibles ne présentent pas nécessairement de signes de maladie. Sur base de l'aspect extérieur des animaux aucune distinction ne peut être faite entre ceux qui sont porteurs d'organismes nuisibles et ceux qui ne le sont pas.

La peau en général et la peau couverte de fumier en particulier sont des sources de contamination de la carcasse lors du processus d'abattage. Plus la peau de l'animal est sale et humide, plus le risque de contamination de la carcasse est élevé, et plus le risque pour la santé humaine est grand.

La présentation à l'abattage d'animaux dont l'état de toison est acceptable, appelés en un mot "animaux propres", contribue à la production de viandes sûres et a ainsi un impact favorable sur la confiance des consommateurs en la production de viande.

Cette brochure veut aider les responsables à atteindre ces objectifs, et donne des exemples sur la façon d'apprécier l'état des toisons des bovins. Il est évident que toutes les espèces animales, et pas uniquement les bovins, doivent être propres lorsqu'elles sont présentées à l'abattoir.

Comment peut-on produire des animaux propres ?

Il n'est pas toujours facile de veiller à ce que les animaux soient totalement exempts de souillures, par exemple en raison des conditions météorologiques. Néanmoins, l'application d'un certain nombre de mesures peut largement contribuer à la présentation d'animaux propres à l'abattage.

L'alimentation

La nature des aliments a une nette influence sur la propreté des animaux. Les rations à base de fourrage à faible teneur en matière sèche donnent lieu à la production de grandes quantités de fumier humide.

Des aliments apportant de la structure augmentent la consistance du fumier. Vous trouverez des exemples dans le tableau ci-dessous.

Apport de structure > fumier solide	Pas d'apport de structure > fumier humide
Maïs ensilé	Betteraves fourragères et produits de betteraves
Paille	Pommes de terre et produits de pommes de terre
Aliments riches en fibres	Jeune herbe et ensilage d'herbe
	Concentrés

Une ingestion excessive de minéraux et de sel augmente le risque de contamination de la peau suite à une diarrhée abondante et à une production accrue d'urine. Des changements soudains dans l'alimentation peuvent entraîner des troubles digestifs et provoquer de la diarrhée.

Mesures préventives

- Une alimentation équilibrée et suffisamment structurée.
- Permettre autant que possible aux animaux d'avoir accès à de la paille ou à d'autres aliments riches en fibres. Une autre possibilité est d'ajouter de la paille, du foin ou d'autres fibres adéquates à la ration pendant les 2 semaines précédant l'abattage.
- Effectuer les modifications de l'alimentation de manière progressive.
- Éviter une ingestion excessive de minéraux et de sel (par exemple par des blocs de sel) en évitant le libre accès.

L'hébergement et la litière

De mauvaises conditions d'hébergement amènent de façon importante les animaux à se salir.

Mesures préventives

- Le plan et la construction de l'hébergement doivent prévoir un espace suffisant, une ventilation suffisante, une déclivité du sol ainsi que des dispositifs d'évacuation adéquats, des lieux de repos secs pour les animaux (pour éviter qu'ils ne se couchent dans leur fumier) et des aménagements bien construits pour nourrir et abreuver les animaux (pour éviter les souillures et la concentration de fumier dans les environs).
- Prévoir de la litière pour les animaux.
- Entretenir l'hébergement, par exemple pour éviter les fuites au toit.
- Prévoir un abri convenable dans les prairies.
- Veiller à une occupation correcte des étables et prairies.
- Déplacer de temps à autre les bacs à aliments et abreuvoirs sur la prairie afin de limiter la formation de boue autour de ceux-ci.

La santé animale

Toute affection ou circonstance provoquant une diarrhée augmente le risque de souillure des animaux.

De plus, les animaux stressés ou affaiblis sont plus sensibles aux infections par des organismes nuisibles, certaines pouvant entraîner des infections alimentaires chez l'homme.

Mesures préventives

- Fournir une ration équilibrée.
- Toujours effectuer les modifications d'alimentation de manière progressive.
- Donner un libre accès à l'eau.
- Traiter les animaux correctement et ne pas les exposer à un stress inutile.
- Éviter les infections en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène.
- Donner des traitements antiparasitaires adéquats pour éviter la diarrhée causée par les parasites du tube digestif.
- Isoler les animaux malades dans des conditions appropriées et si nécessaire, faire appel à un vétérinaire.

Nettoyer les animaux

Il faut d'abord veiller à ce que les animaux ne se salissent pas de façon importante car le nettoyage des animaux avant l'envoi à l'abattoir est difficile. S'il est nécessaire de nettoyer les animaux avant le transport vers l'abattoir, il faut faire preuve de prudence afin d'éviter les blessures à l'éleveur ou à l'animal. Travailler calmement.

Mesures préventives

- Raser le dos et l'arrière train réduit la transpiration et le risque d'une toison humide et sale.
- Soigner la queue et égaliser le toupet de la queue peut restreindre la propagation de salissures.
- Installer dans l'étable ou sur la prairie des systèmes (par exemple brosses) que les animaux peuvent utiliser pour se frotter.
- Laver les animaux, mais éviter de le faire juste avant le transport vers l'abattoir. Ne pas laver au nettoyeur à haute pression. La peau doit être aussi sèche que possible lorsque les animaux sont chargés.
- Veillez à votre sécurité lors du nettoyage des animaux.
- Avant de passer aux zones sales commencer par donner un coup de ciseaux/raser les animaux à un endroit propre du dos pour qu'ils s'habituent à la sensation et au bruit des ciseaux/du rasoir.
- Donner un coup de ciseaux/ raser les animaux peut être une solution pour enlever de la saleté excessive. Il s'agit plutôt d'une mesure corrective et mieux vaut prendre des mesures préventives en ce qui concerne p. ex. l'alimentation, l'hébergement et la santé animale.

Responsabilité partagée

Les règlements du paquet hygiène reprennent des dispositions relatives à la propreté des animaux chez les éleveurs (1), à la propreté lors du transport (1), aux procédures que les abattoirs doivent mettre en place pour garantir la propreté des animaux (2) et à la surveillance de l'application de ces dispositions par les autorités (3).

Pour obtenir des toisons propres, des mesures doivent en effet être prises à différents niveaux. Tant l'éleveur, le transporteur, le marchand de bétail que l'exploitant de l'abattoir ont une responsabilité.

Les organisations professionnelles de tous ces opérateurs ont conclu un protocole pour mieux attribuer les responsabilités.

Ils diffuseront et expliqueront via leurs propres canaux d'information (publications, réunions d'information, ...) le contenu et le champ d'application de ce protocole.

L'élevage

La production d'animaux propres est réalisable, en prenant des mesures à différents niveaux: l'alimentation, l'hébergement et la santé des animaux. On peut envisager de maintenir les animaux dans les étables la semaine précédant l'abattage pour appliquer plus efficacement ces mesures. Si ces mesures devaient avoir un effet insuffisant (par ex. influences météorologiques), on peut alors procéder au nettoyage des animaux.

(1) Règlement (CE) n° 852/2004 (Annexe I, partie A, II, point 4, c)

(2) Règlement (CE) n° 853/2004 (Annexe III, section I, chapitre IV, point 4 et annexe II, section II, point 2, d)

(3) Règlement (CE) n° 854/2004 (Annexe I, section II, chapitre III, point 3)

Le transport

Les conditions de transport ont un impact sur la propreté des animaux. La propreté des animaux est inversement proportionnelle à la durée et la distance de transport.

Mesures préventives

- Utiliser des moyens de transport bien ventilés et résistant aux intempéries.
- Utiliser une litière fraîche.
- Charger des animaux secs et propres.
- Appliquer une densité de chargement correcte.
- Garder les animaux au sec au déchargement.
- Nettoyer et désinfecter les moyens de transport après chaque transport.

Le commerce de bétail

A l'achat d'animaux, tant dans l'étable que sur le marché, il faut accorder l'attention nécessaire à la propreté des animaux.

L'abattoir

Pour maintenir un risque de contamination de la carcasse aussi restreint que possible, l'abattoir ne peut abattre que des animaux suffisamment propres.

Mesures préventives

- Considérer l'acceptation des animaux transportés au moins comme un point d'attention dans le plan HACCP.
- Veiller à disposer d'étables adéquates avec un bon dispositif d'évacuation et une ventilation suffisante. Les étables doivent pouvoir être facilement nettoyées et désinfectées.
- Nettoyer les animaux : raser (avant ou après l'égorgeage, mais avant l'habillage), laver, ...
- Abattage logistique des animaux en fonction de l'état de leur toison.
- Application des bonnes pratiques d'hygiène lors de l'habillage et de l'éviscération.
- Sur la ligne d'abattage, ne pas utiliser d'eau pour enlever la contamination observable visuellement. Seul le parage au couteau est accepté.

Mes animaux sont-ils acceptables pour l'abattage ?

Sur base de l'état de la peau, les animaux sont affectés à l'une des 3 catégories suivantes :

- catégorie 1: **propres et secs à légèrement souillés**
Ces animaux sont directement acceptés pour l'abattage.
- catégorie 2: **sales**
Des mesures sont nécessaires avant de procéder à l'abattage des animaux.

- catégorie 3: **très sales**
Des mesures importantes sont nécessaires avant de procéder à l'abattage des animaux.

La répartition en catégories se fait par l'évaluation des 3 aspects suivants de la peau :

1. la localisation de la souillure
2. le degré de souillure
3. le degré d'humidité de la toison/peau.

Si des animaux sont classés en catégorie 2 ou 3 à l'abattoir, l'éleveur en sera informé. L'acheminement et l'acceptation à l'abattoir des animaux de catégorie 3 n'est plus autorisé depuis le 31.12.2007.

En guise de conclusion

En tant qu'éleveur, transporteur ou marchand de bétail, vous avez tout intérêt à présenter les animaux aussi propres que possible pour le transport ou l'abattage. L'abattoir doit prendre ses responsabilités s'il accepte d'abattre des animaux qui ne sont pas suffisamment propres.

Cela signifie que lors de l'abattage de ces animaux, des mesures particulières doivent être prises (rythme réduit, manipulations complémentaires, abattage en fin de journée d'abattage) qui peuvent entraîner des frais supplémentaires, ce qui n'est dans l'intérêt de personne.

Catégories d'animaux sur base de l'état de la peau / de la toison

Catégories

catégorie 1: propre et sec à légèrement souillé

- ▶ directement acceptable pour abattage

catégorie 2: sale

- ▶ mesures de correction nécessaires avant de procéder à l'abattage

catégorie 3: très sale

- ▶ mesures de correction importantes nécessaires avant de procéder à l'abattage

Critères d'évaluation

Afin d'obtenir une évaluation globale de l'état de l'animal, il y a lieu de considérer 3 aspects:

1. la localisation de la souillure
2. le degré de souillure
3. le degré d'humidité de la toison /de la peau.

En premier lieu, on détermine la catégorie d'après la localisation de la souillure. Ensuite, en tenant compte du degré de souillure et du degré d'humidité de la toison/de la peau, on peut affiner la catégorisation, la faisant passer aussi bien à une catégorie plus favorable que moins favorable (par ex. page 28: photo 7, page 37: photo 2, page 45: photos 3 et 4).

La localisation de la souillure

Vue latérale

La souillure ne dépasse pas la ligne verte:

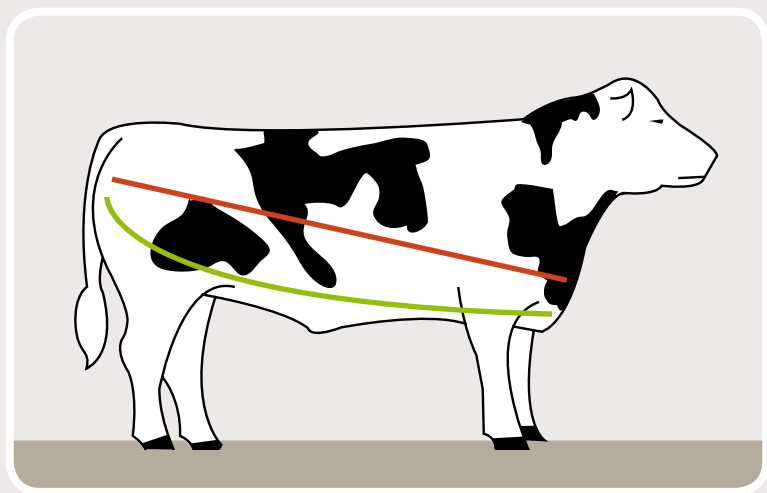
catégorie 1.

La souillure ne dépasse pas la ligne rouge:

catégorie 2.

La souillure dépasse la ligne rouge:

catégorie 3.



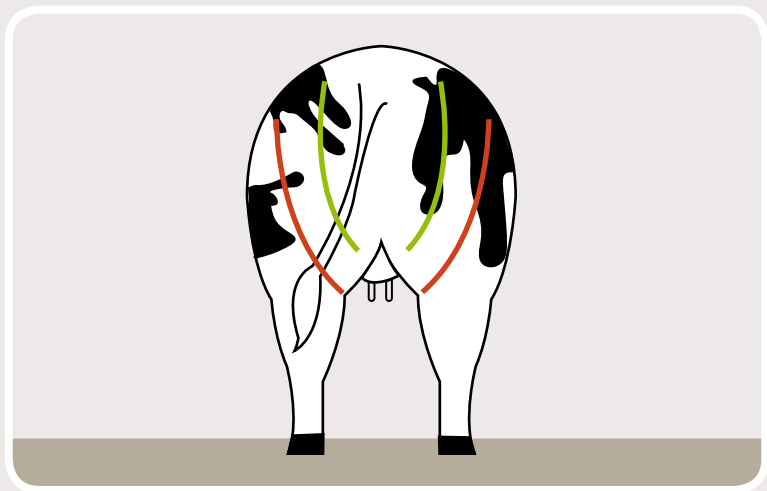
Vue de l'arrière

L'état de l'arrière-train est très important parce que beaucoup de manipulations sont effectuées à ces endroits au cours du dépouillement et de l'éviscération.

La souillure se situent entre les lignes vertes: catégorie 1.

La souillure se situent entre les lignes rouges: catégorie 2.

La souillure se situent entre et en dehors des lignes rouges: catégorie 3.



Le degré de souillure

Il faut tenir compte :

- de l'épaisseur de la souillure : couche fine ou couche épaisse (en paquets agglomérés)
- de l'étendue de la souillure : souillure diffuse ou souillure d'un seul tenant
- de la présence ou de l'absence de paille / de saletés adhérentes.

Le degré d'humidité de la toison / de la peau

La présence :

- d'une toison / peau mouillée ou humide et/ou
- de déjections fraîches (molles) largement dispersées sont des facteurs aggravants.

Exemples illustrés par des photos :

Voir pages suivantes ...

A close-up photograph of a cow's back, showing a prominent heart-shaped brown spot on its white fur. The image is overlaid with a semi-transparent orange filter. The word "CATEGORIE" is written in large, white, bold, sans-serif capital letters across the upper middle of the cow's back. To the right of the word, a large, white, bold number "1" is positioned vertically, partially overlapping the cow's fur and the word.

CATEGORIE

1

A photograph of a cow in a barn, overlaid with a red color filter. The cow is white with dark patches, and its head is turned to the right. The background shows wooden stall bars. Overlaid on the cow's body is the text "PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE" in large, white, bold, sans-serif capital letters.

**PROPRE
ET SEC A
LEGEREMENT
SOUILLE**

CATEGORIE 1: PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE



Photo 1.

Motif :

Absence de souillure, toison sèche

PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE : **CATEGORIE 1**



Photo 2.

Motif :

Absence de souillure, toison sèche

CATEGORIE 1: PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE

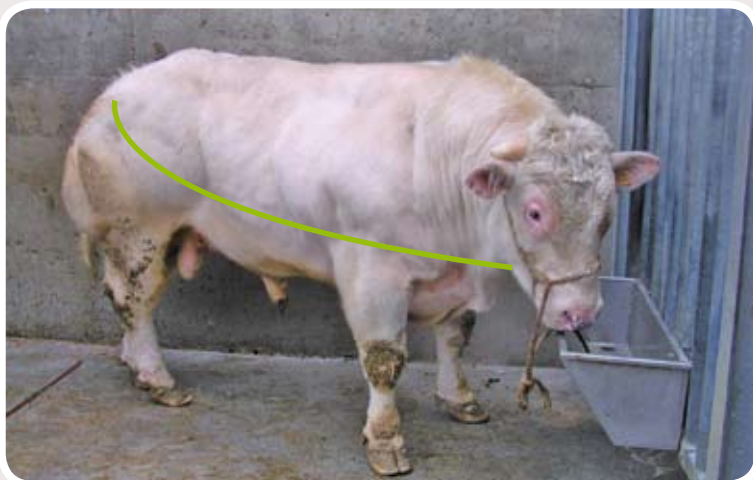


Photo 3.

Motif :

- souillure entièrement sous la ligne verte
- toison sèche
- souillure minime et localisée

PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE : **CATEGORIE 1**



Photo 4.

Motif :

- souillure entièrement sous la ligne verte
- toison sèche
- souillure minime et localisée

NB : remarquez la toison tondue le long de la colonne vertébrale

CATEGORIE 1: PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE

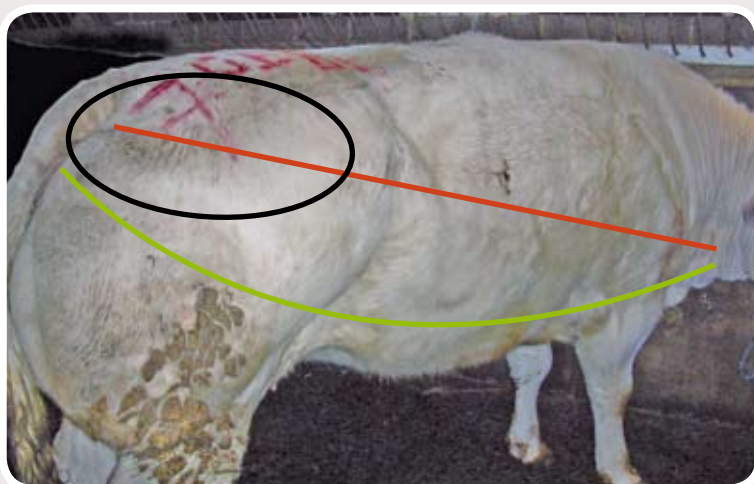


Photo 5.

Motif :

- la souillure se situe quasiment entièrement sous la ligne verte.
La souillure qui dépasse les lignes verte et rouge est négligeable.
- souillure minime et localisée.

PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE : CATEGORIE 1

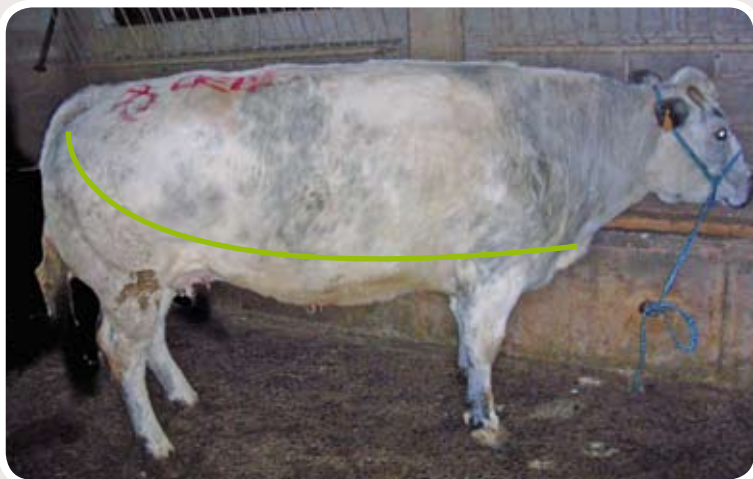


Photo 6.

Motif :

- souillure entièrement sous la ligne verte
- toison sèche
- souillure très minime et localisée.

CATEGORIE 1: PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE



Photo 7.

Motif :

- la souillure se situe entre la ligne verte et la ligne rouge
▶ catégorie 2

Toutefois, l'animal est classé en catégorie 1 car sa toison est sèche et la souillure est très minime et localisée

PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE : **CATEGORIE 1**

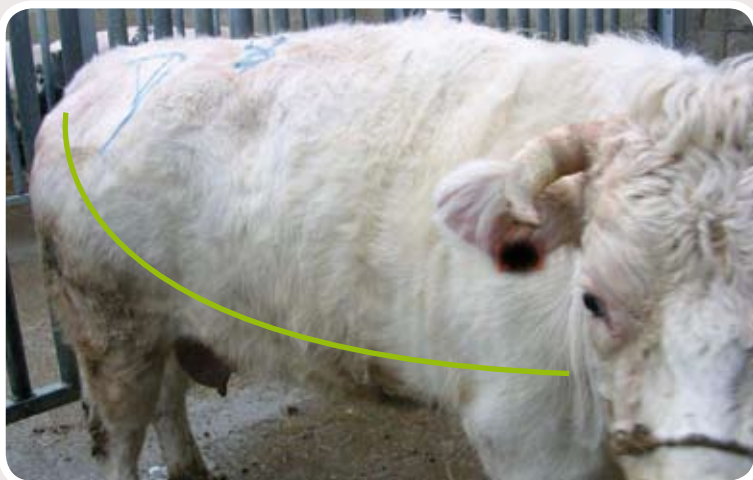


Photo 8.

Motif :

- souillure entièrement sous la ligne verte
- toison sèche
- souillure minimale et localisée

CATEGORIE 1: PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE



Photo 9.

Motif :

- la souillure se situe quasiment entièrement entre les lignes vertes
- toison sèche
- souillure minimale

PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE : **CATEGORIE 1**

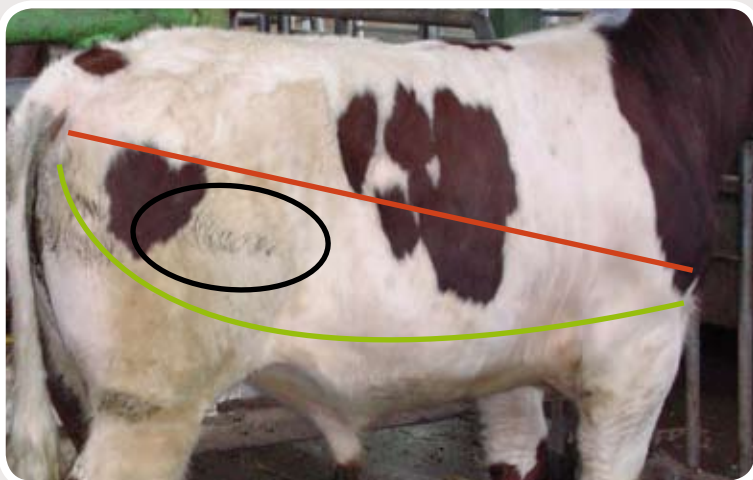


Photo 10.

Motif :

- la souillure se situe entièrement sous la ligne rouge, mais au dessus de la ligne verte ► catégorie 2

Toutefois, l'animal est classé en catégorie 1 car sa toison est sèche et la souillure est globalement très minime.

CATEGORIE 1: PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE



Photo 11.

Motif :

- souillure quasiment entièrement sous la ligne verte
- toison sèche

Remarque: vu la dissémination et l'épaisseur de la couche sale, ceci représente la maximum de ce qui peut être toléré en catégorie 1

PROPRE ET SEC A LEGEREMENT SOUILLE : **CATEGORIE 1**

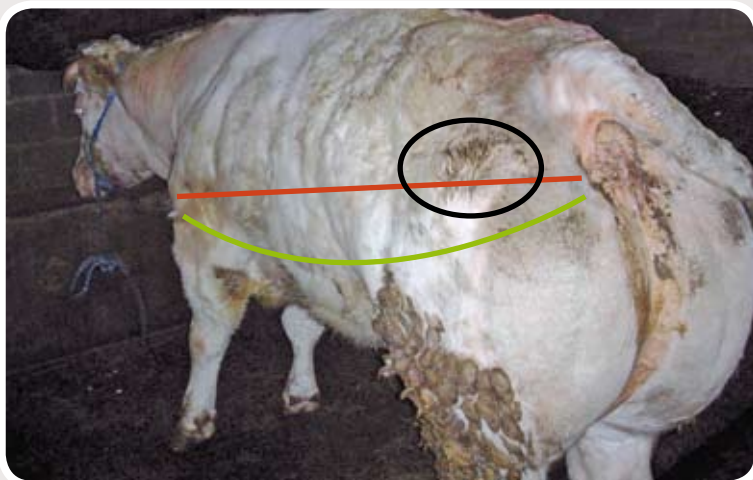


Photo 12.

Motif :

- la souillure se situe quasiment entièrement sous la ligne verte
- la souillure qui se trouve au dessus de la ligne rouge est négligeable
- souillure limitée et localisée



CATEGORIE

2

A photograph of a cow in a barn, overlaid with a red tint. The cow is white with large brown patches. The word "SALE" is written in large, white, bold, sans-serif capital letters across the middle of the cow's body. The background shows wooden stalls and metal railings.

SALE

CATEGORIE 2 : SALE

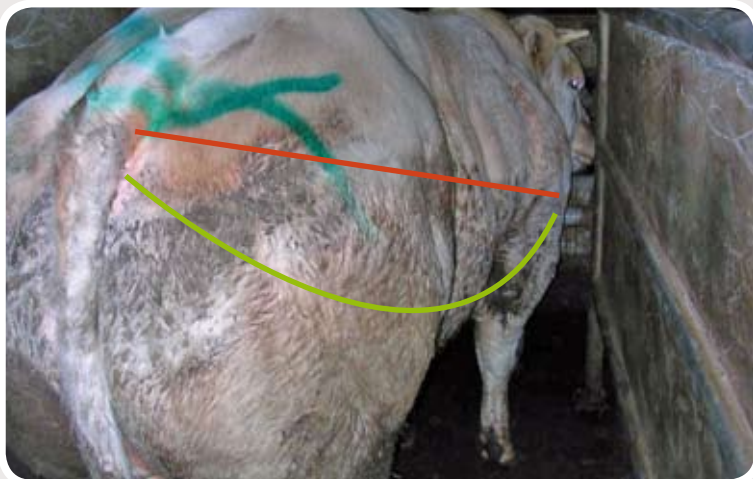


Photo 1.

Motif:

- la souillure se situe sous la ligne rouge
- toison humide

SALE : CATEGORIE 2



Photo 2.

Motif:

- la souillure se situe entre et en dehors des lignes rouges
▶ catégorie 3

Toutefois, l'animal est classé en catégorie 2 car la souillure globale est limitée (apparemment le flanc est propre - et la couche n'est pas trop épaisse) et la toison sèche

CATEGORIE 2 : SALE

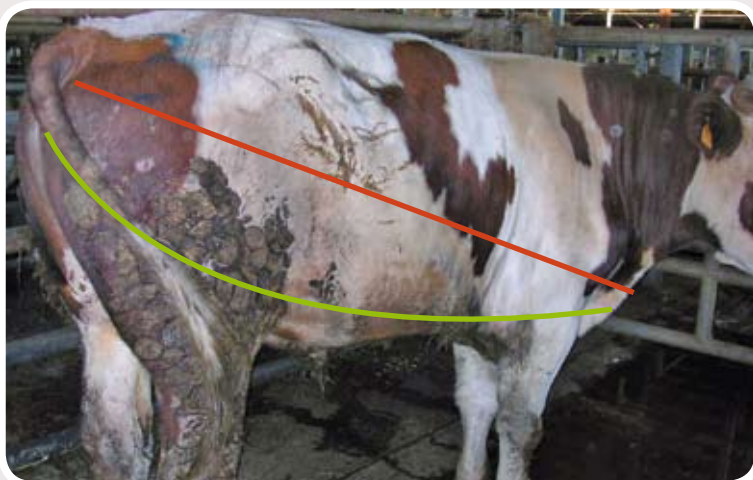


Photo 3.

Motif:

- la souillure se situe entre la ligne verte et la ligne rouge
- souillure agglomérée

SALE : CATEGORIE 2

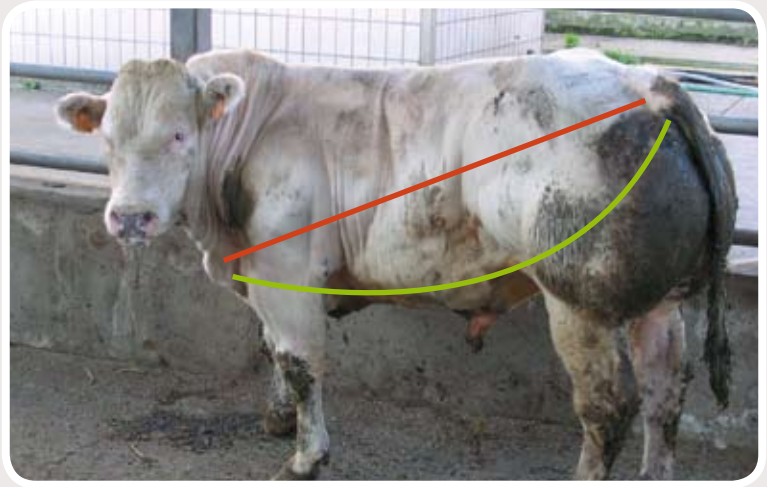


Photo 4.

Motif:

- la souillure se situe entre la ligne verte et la ligne rouge
- arrière-train humide

CATEGORIE 2 : SALE

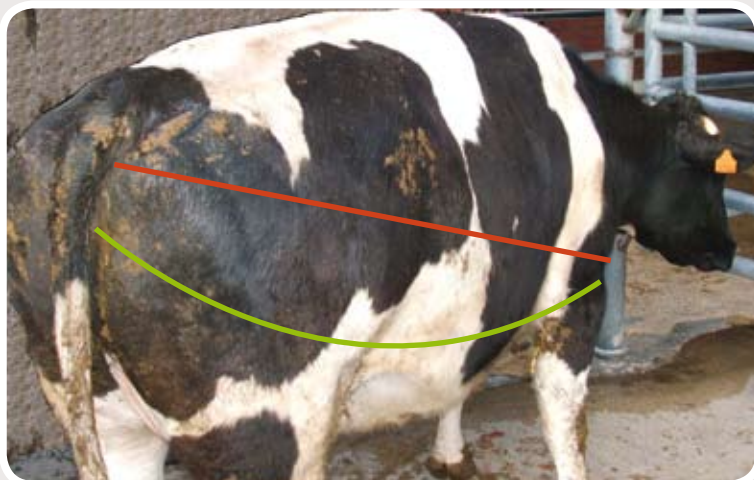


Photo 5.

Motif :

- la souillure se situe au-dessus de la ligne rouge ► catégorie 3.
Toutefois, l'animal est classé en catégorie 2 car la souillure globale est limitée
- toison humide

SALE : CATEGORIE 2

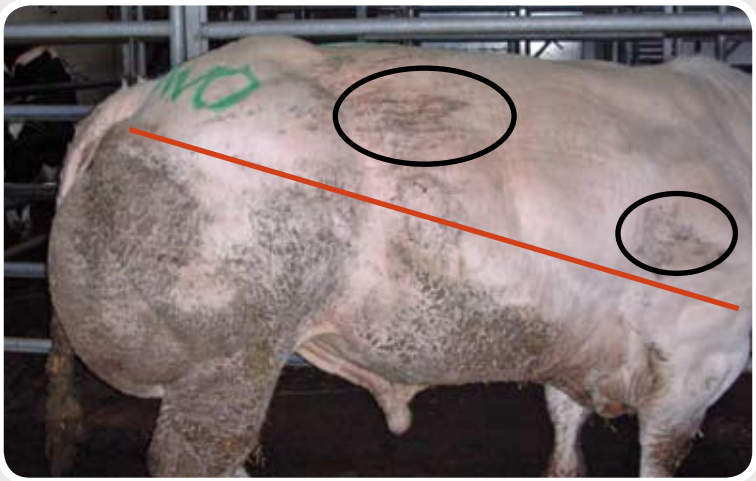


Photo 6.

Motif :

- la souillure dépasse la ligne rouge ► catégorie 3.
Toutefois, l'animal est classé en catégorie 2 car sa toison est sèche et la souillure ne forme pas une couche épaisse



CATEGORIE

3

A photograph of a horse in a stable stall, overlaid with a red color. The horse is partially visible on the left side of the frame. The stall has wooden walls and a metal grate. The text "TRES SALE" is written in large, white, bold, sans-serif capital letters across the center of the image.

TRES SALE

CATEGORIE 3 : TRES SALE



Photos 1 et 2.

Motif :

- La souillure se situe à la limite de la ligne rouge
- Suite à la très forte charge de saleté : souillure épaisse (agglomérée) régulièrement étalée + paille adhérente, l'animal est classé en catégorie 3



TRES SALE : CATEGORIE 3



Photos 3 et 4.

Motif :

- La souillure se situe quasiment entièrement sous la ligne rouge
► catégorie 2.

Toutefois, l'animal est classé en catégorie 3 en raison de la forte charge de saleté et de l'arrière-train humide

CATEGORIE 3 : TRES SALE



Photos 5, 6 et 7.

Motif :

- la souillure se situe entre et en dehors des lignes rouges
- forte charge de saleté et paille adhérente



TRES SALE : CATEGORIE 3



Photo 8.

Motif :

- la souillure se situe à la limite de la ligne rouge, mais il s'agit d'une souillure étendue et épaisse

TRES SALE : CATEGORIE 3



Photo 9.

Motif :

- La souillure se situe quasiment entièrement sous la ligne rouge ► catégorie 2
Toutefois, l'animal est classé en catégorie 3 en raison de la forte charge de saleté et de la toison mouillée (remarque : même la tête est souillée)

CATEGORIE 3 : TRES SALE



Photo 10.

Motif :

- la souillure se situe entre et en dehors des lignes rouges
- forte charge de saleté et paille adhérente

TRES SALE : CATEGORIE 3



Photo 11.

Motif :

- la souillure se situe entre et en dehors des lignes rouges
- toison humide





Plus d'informations?

AFSCA — Services centraux

WTC 3, Boulevard Simon Bolivar 30, 1000 Bruxelles

T 02/208 34 11 – F 02/208 33 37 – www.afsca.be

Unités provinciales de contrôle (UPC)

UPC Bruxelles

WTC 3 – 2e étage, Boulevard Simon Bolivar 30 bte 3, 1000 Bruxelles

T 02/208 34 61 – F 02/208 33 89

Attention !

Les services centraux de l'AFSCA et l'UPC de Bruxelles s'installent dans le courant du mois de juin 2008 dans les nouveaux bureaux du Centre Administratif Botanique à l'adresse suivante :
Boulevard du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles

Les coordonnées exactes et les numéros de téléphone et de fax seront communiqués sur notre site internet www.afsca.be dès qu'ils seront connus.

UPC Brabant wallon

Espace Coeur de Ville 1, 2e étage, 1340 Ottignies

T 010/42 13 40 – F 010/42 13 80

UPC Hainaut

Avenue Thomas Edison 3, 7000 Mons

T 065/40 62 11 – F 065/40 62 10

UPC Namur

Chaussée de Hannut 40, 5004 Bouge
T 081/20 62 00 – F 081/20 62 02

UPC Liège

Blv. Frère–Orban 25, 4000 Liège
T 04/224 59 11 – F 04/224 59 01

UPC Luxembourg

Rue du Vicinal 1 – 2e étage, 6800 Libramont
T 061/21 00 60 – F 061/21 00 79

UPC Flandre occidentale

Koning Albert I laan 122, 8200 Brugge
T 050/30 37 10 – F 050/30 37 12

UPC Flandre orientale

Zuiderpoort, blok B, 10e étage
Gaston Crommenlaan 6/1000, 9050 Gent
T 09/210 13 00 – F 09/210 13 20

UPC Anvers

Italiëlei 124 bus 92, 2000 Antwerpen
T 03/202 27 11 – F 03/202 28 11

UPC Limbourg

Kempische Steenweg 297 bus 4, 3500 Hasselt
T 011/26 39 84 – F 011/26 39 85

UPC Brabant flamand

Greenhill campus, Interleuvenlaan 15 – Blok E, 3001 Leuven
T 016/39 01 11 – F 016/39 01 05

Service de médiation

Vous avez le sentiment d'avoir été évalué injustement ?
Vous ne savez pas à qui vous adresser pour résoudre votre problème ?
Vous ne comprenez pas les mesures prises ?
L'AFSCA est à votre écoute, contactez le
service de médiation

Vous pouvez aussi appeler le numéro gratuit

0800 13 455

ou consulter notre site internet
www.afsca.be
à l'aide du lien "secteurs professionnels"



VADE-MECUM
POUR DES ANIMAUX PROPRES
A L'ABATTOIR

Agence fédérale
pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire



info@afsca.be
www.afsca.be